

Tours, le 28/03/2023
N°246 /ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC

LISTE

- OBJET** : candidats et candidates déclarés admis, par ordre de mérite en liste principale, et inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2023.
- RÉFÉRENCES** : a) décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n°25 ; signalé au BOC 41/2008) ;
b) arrêté du 13 janvier 2021 relatif au concours sur titres d'admission à l'école de l'Air (JO n° 15 du 17 janvier 2021, texte n° 22) ;
c) avis relatif aux concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace en 2023 (JO n°232 du 06 octobre 2022, texte n°116) ;
d) avis relatif aux concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace (CE-EAE) en 2023 (JO n° 232 du 06 Octobre 2022 texte n°116) ;
e) liste n° 109/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC du 02 février 2023 des candidats et candidates par ordre alphabétique, admissibles au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2023⁽¹⁾.
- P. JOINTE** : une annexe.

Art. 1er. Les candidats et les candidates classés par ordre de mérite dont le nom figure en annexe, sont déclarés admis en liste principale ou inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2023.

Art. 2. Les modalités de l'incorporation seront consultables sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace <https://ecole-air-espace.fr>

Art. 3. La présente liste est publiée sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace.

Pour le ministre des armées et par délégation

Le général de corps aérien Manuel ALVAREZ
Directeur des ressources humaines
de l'armée de l'Air et de l'Espace




(1) n.i BO ; n.i JO.

ANNEXE.

LISTE DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES PAR ORDRE DE MÉRITE
ADMIS EN LISTE PRINCIPALE ET INSCRITS EN LISTE COMPLÉMENTAIRE.

1. Corps des officiers de l'air.

1.1 Liste principale.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
Madame	MICHEL	Marine	LP1 ⁽¹⁾ ⁽²⁾

1.2. Liste complémentaire.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
Monsieur	HAURET	Thomas	LC1 ⁽¹⁾
Monsieur	CHEVILLOTTE	Paul	LC2 ⁽¹⁾ ⁽²⁾
Monsieur	CORNU	Paul-Émile	LC3 ⁽¹⁾ ⁽²⁾

2. Corps des officiers des bases de l'air.

2.1. Liste principale.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
Madame	MICHEL	Marine	LP1 ⁽²⁾
Monsieur	HAURET	Thomas	LP2 ⁽¹⁾
Monsieur	CHEVILLOTTE	Paul	LP3 ⁽²⁾

2.2. Liste complémentaire.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
Monsieur	LEMAIRE	Pierre-Jean	LC1 ⁽²⁾
Madame	LASSET	Pauline	LC2
Monsieur	DUCROS	Marc	LC3
Monsieur	CORNU	Paul-Émile	LC4 ⁽¹⁾ ⁽²⁾
Madame	PIC	Ana	LC5
Madame	CHAUVET	Anais	LC6 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Sous réserve d'aptitude médicale.

⁽²⁾ Sous réserve d'obtention du diplôme.